



TEXTE n° 783
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

3 février 2022

PROPOSITION DE LOI

visant à **rétablir le vote par correspondance.**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 février 2022.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND

Voir les numéros : 3039 et 4969.

ISBN 978-2-11-165355-9



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale